

Erratum à la séance de la convention du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Erratum à la séance de la convention du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 829;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40102;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40102)

Fichier pdf généré le 16/02/2024

ERRATUM

A LA SÉANCE DE LA CONVENTION DU 14 FRIMAIRE AN II

(4 DÉCEMBRE 1793)

Nous avons inséré par erreur, d'après le *Mercur universel*, à la séance du 14 frimaire an II (page 644, col. 2) une adresse de la Société populaire de Blois. Or, cette adresse appartient à la séance du 9 frimaire an II, où nous l'avons d'ailleurs insérée (page 350, col. 2), d'après l'original qui existe aux Archives Nationales. Le texte du *Mercur universel* fait donc double emploi avec celui des Archives Nationales et doit tomber.